

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM) vient d'être récemment créée à l'initiative des laboratoires d'analyses de biologie médicale du secteur extrahospitalier. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une représentativité de notre secteur d'activité à la fois au niveau national mais également international face à « l'eupéanisation » de la biologie médicale.

La représentativité nationale du secteur privé est devenue nécessaire. Celle-ci incombait dans le passé à la Société Luxembourgeoise de Biologie Clinique (SLBC), fondée il y a plus de 25 ans et qui avait pour vocation initiale, de part la volonté des membres fondateurs, d'être une plateforme d'échange scientifique dans le domaine de la biologie médicale et à ce titre regroupait tous les acteurs publics et privés de ce secteur d'activité tels les biologistes, responsables de laboratoire, et les laborantin(e)s et ATM. En 2008 et 2009, la SLBC a perdu cette vocation purement scientifique pour évoluer vers une position plus radicale où le conflit d'intérêt entre secteur privé et secteur public a pris une telle envergure que le renouvellement du conseil d'administration de la SLBC en 2009 a conduit à l'éviction pure et simple des représentants du secteur privé.

De plus, la mesure de baisse tarifaire de près de 20% imposée par le Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale au 01/01/2009 et appliquée au seul secteur des laboratoires privés, n'a fait que renforcer le besoin d'être officiellement représenté auprès des instances étatiques et de la Caisse Nationale de Santé (CNS) afin que FLLAM soit l'interlocuteur privilégié en matière de négociation des remboursements. A titre de comparaison, pour le secteur hospitalier, ce rôle incombe à l'Entente des Hôpitaux (EHL), pour définir annuellement le niveau de budget octroyé par la CNS aux laboratoires hospitaliers.

La Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales défend une approche consensuelle dans le secteur de la santé avec l'ensemble des acteurs du secteur extrahospitalier comprenant également la Croix-Rouge, le Centre Thermal de Mondorf et le Laboratoire National de Santé (LNS). A travers la notion de « membres coopérants », FLLAM souhaite également associer les autres professions du monde du laboratoire d'analyses médicales telles

- les laborantin(e)s et les ATM via leurs associations respectives
- les infirmières via l'Association Nationale des Infirmier(e)s Luxembourgeois (ANIL)

Avec le soutien des fournisseurs, des conférences seront organisées à destination des laborantines, ATM et infirmières dans le cadre de la formation continue obligatoire.

Notre Fédération s'inscrit donc dans une volonté de collaboration avec les autres professions de santé et en premier lieu le corps médical. A ce titre, FLLAM va faire la démarche de reconnaissance auprès de l'Association des Médecins et Médecins Dentistes (AMMD) et de l'Institut Luxembourgeois de Formation Médicale Continue (ILFMC) afin de participer

activement à la formation médicale des cliniciens en matière de biologie médicale, en collaboration avec les autres organismes luxembourgeois, tels que l'Association Luxembourgeoise de Formation Médicale Continue (ALFORMEC) et la Société des Sciences Médicales. Dans ce cadre des vidéoconférences thématiques, diffusées en streaming sur le site web www.fllam.lu, seront mises en ligne offrant ainsi aux médecins la possibilité de consulter les séances et les sujets de leurs choix.

La reconnaissance européenne est également essentielle pour éviter que le Luxembourg ne soit « satellisé » dans une Europe de la Biologie Médicale en pleine restructuration. FLLAM a ainsi fait la démarche d'inscription auprès de la Confédération des Biologistes Européens (CBE) afin d'intégrer le Luxembourg au même titre que les autres pays européens au sein d'une représentation interétatique permettant de favoriser les échanges entre professionnels du secteur.

La Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM) représente donc une entité à la fois nationale et supra-nationale impliquée, pour tout ce qui touche à la profession libérale des laboratoires d'analyses médicales, dans le traitement des questions d'ordre administrative, législative et de formation continue des professions concernées par notre secteur d'activité.

Conseil d'administration :

Président : Dr Jean-Luc Dourson (Laboratoires Ketterthill)
Secrétaire : Dr Jacky Talon (Laboratoire « Les Forges du Sud »)
Trésorier : Pharm. Biol. Udo Margraff (Laboratoires Réunis Junglinster)

Suppléants : Prof. Dr Benard Weber (Laboratoires Réunis Junglinster), Dr Marie-Laure Friant (Laboratoire Ketterthill), Pharm. Biol. Caroline Scheiber (Laboratoire « Les Forges du Sud »)